



Infurmazione nantu à u funziunamentu di a Camera di i Territorii
Information sur le fonctionnement de la Chambre des Territoires

Raportu di u Presidente di a Camera di i Territorii
Rapport du Président de la Chambre des Territoires

Je vous propose dans le présent rapport d'examiner un certain nombre de points en lien avec le fonctionnement de la Chambre des territoires.

- Retours sur le séminaire du Bureau du 30 octobre

Tout d'abord, je souhaite revenir sur les travaux du Bureau et notamment à l'occasion du séminaire du 30 octobre.

A cette occasion, les membres ont formulé les demandes suivantes :

- être associé à l'élaboration de documents stratégiques tel que le PADDUC, le règlement des aides aux communes, le règlement des aides au titre du Comité de massif et ne pas être uniquement sollicités pour avis en bout de chaîne une fois que les documents sont déjà validés.
- pouvoir recueillir l'avis des intercommunalités par l'intermédiaire des représentants de la Chambre des territoires sur les sujets qu'ils souhaitent voir traiter en priorité par la Chambre ; un mail doit être adressé dans les prochains jours à ce sujet par le Secrétariat général sur proposition du Bureau ;
- faire voter par l'Assemblée de Corse un rapport qui précise le rôle de la Chambre des territoires avec notamment :
 - l'engagement d'expliquer comment sont pris en compte les avis formulés par la Chambre ;
 - la possibilité affirmée que la Chambre puisse faire remonter des propositions à l'Assemblée de Corse sur des sujets non couverts par les services de la Collectivité de Corse ou partiellement couverts ;
 - la confirmation d'être destinataire le plus en amont possible des rapports par les services de la Collectivité de Corse au moment des sessions plénières ;



- préciser aux membres de la chambre qu'ils peuvent diffuser les comptes rendus et décisions à leurs intercommunalités respectives ;
- que, concernant les procédures écrites, les membres puissent disposer de temps nécessaire pour émettre un avis sur les rapports transmis et refuser de donner un avis s'ils n'ont pas le temps disponible ;
- disposer en tant que de besoin de toute expertise technique utile interne ou externe sur les sujets qui leur sont soumis et qui viendrait compléter par exemple un binôme élu de la chambre/fonctionnaire du Secrétariat général sur un sujet donné ;
- que les interventions des services et de tous en général soient chronométrées et synthétiques, de manière à laisser davantage de place aux échanges avec les élus, afin que les sessions plénières soient plus dynamiques et plus équilibrées et, sur le même principe, qu'une part d'échanges libres soit laissée aux membres de la Chambre et qu'elle s'ajoute ainsi aux rapports transmis par les services ;
- qu'un renforcement de la communication (interne et externe) soit mis en place de manière efficiente autour de l'action de la Chambre ;
- disposer d'un budget plus conséquent pour notamment :
 - financer l'intervention de prestataires externes (qui pourront être choisis par le Bureau) sur des sujets techniques et/ou d'actualité ;
 - la prise en charge des frais de déplacement des membres pour participer aux différentes réunions de la Chambre, avec une réflexion plus large sur le statut de l'élu à l'instar, par exemple, de ce qui se fait au CESEC ;
- être rendu destinataire d'un projet de règlement actuel et intérieur actualisé.

Je vous informe que j'ai accueilli favorablement la plupart de ces demandes légitimes et qui vont dans le bon sens d'une montée en puissance de l'instance et pour d'autres j'ai sollicité l'expertise des services compétents avec le souhait de vous en faire part dans les meilleurs délais.

Dans ce cadre, à la demande du Bureau, je vous ai sollicité pour que vous recensiez au sein de vos territoires des thématiques prioritaires pour les travaux à venir de la Chambre.

Je vous propose de les évoquer aujourd'hui et de réfléchir ensemble à la constitution ou pas de groupes de travail spécifiques et/ou de les travailler en réunion de Bureau en format plus technique en complément des réunions ordinaires mensuelle, en fixant des objectifs et un calendrier déterminés préalablement.

Ces groupes de travail, si vous en décidez la constitution, seront animés par un élu référent, sur la base d'un appel à candidatures et pourront mobiliser des ressources internes et externes pour les accompagner, en complément du Secrétariat général de la Chambre des territoires.



- **Désignations au sein de la Chambre des territoires**

Ensuite, comme cela évoqué lors de la session du 16 octobre dernier, je vous rappelle que le Bureau est constitué de 13 membres et qu'il convient de pourvoir un poste qui ne l'est pas actuellement.

La désignation nominative de ses membres intervenant en session plénière, je vous propose de le faire aujourd'hui, sur la base des candidatures proposées à la session précédente et qu'il convient d'analyser ce jour, avec le cas échéant de nouvelles candidatures.

Je rappelle à toutes fins utiles les membres concernés (en précisant que le territoire qui n'est pas représenté actuellement au sein du Bureau couvre les intercommunalités de Castagniccia, Casinca et de la Costa Verde) : MM. François-Xavier CECCOLI, Jean-Pierre LECCIA, Paul-Louis GIANNECHINI et Jean PERENEY. Depuis, MM LECCIA et GIANNECHINI ont retiré leurs candidatures.

Ensuite, je vous informe que j'ai été sollicité par la Conseillère exécutive en charge de la culture, du patrimoine, de l'éducation et de la formation, Antonia LUCIANI, pour la désignation d'un représentant de la Chambre des territoires au sein du COPIL et des « Scontri di a cultura », dans le but de co-construire, notamment en lien avec les représentants des territoires et faire émerger une vision commune de la stratégie de la Collectivité de Corse en matière de politique culturelle.

Je vous propose de procéder par appel à candidatures en séance et vous proposer de désigner deux représentants pour assurer la représentation d'un membre de la Chambre au sein de cette instance en l'absence de l'autre.

Je précise que dans l'attente de la désignation de ce jour, le Bureau avait proposé que les représentants suivants puissent participer aux premières réunions des 16 et 17 novembre derniers : MM Attilius CECCALDI et Jean GIUSEPPI.

Enfin, j'ai été sollicité par la Direction départementale de l'Education nationale de Haute-Corse pour la désignation de représentants de communes et d'intercommunalités au sein de l'Observatoire départemental des dynamiques rurales.

Cette instance de concertation, coprésidé par le Préfet de Département, permettra d'associer les élus et les autres services de l'État, afin de partager des constats objectivés, notamment sur les évolutions démographiques, et de prévoir le déploiement d'actions concrètes dans le cas d'un projet de territoire qui seront formalisées au sein d'une feuille de route départementale.

La Chambre des territoires étant l'instance légitime par excellence pour la représentation des territoires au sein de divers organismes, je vous propose donc de désigner en séance les deux représentants au sein de cet observatoire, en procédant par appel à candidatures.

Vi pregu di dibàttene.

Je vous prie de bien vouloir en débattre.